

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie



COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

Le lundi 18 septembre 2017, une séance de travail a eu lieu dans les locaux de la SAZOF entre une délégation du Gouvernement et des partenaires et acteurs du système éducatif togolais.

La délégation du Gouvernement était composée des ministres chargés de la fonction publique, des enseignements primaires, secondaires et de la formation professionnelle, de la santé et de l'enseignement technique.

Les partenaires et acteurs du système éducatif étaient composés des représentants des fédérations des syndicats de l'éducation siégeant au sein du Cadre Permanent de Concertation (CPC), de la Coordination des syndicats de l'éducation du Togo (CSET), des Centrales syndicales, de la Coalition nationale pour l'éducation pour tous, des associations des parents d'élèves et des responsables de l'enseignement confessionnel.

Les échanges se sont déroulés dans une atmosphère empreinte d'ouverture et de compréhension mutuelle et ont porté essentiellement sur :

- Le projet de statut particulier des enseignants ;

- Les conclusions de la Cellule chargé de régler la question des cotisations et des prélèvements opérés sur les salaires des enseignants auxiliaires avant leur intégration dans le cadre des fonctionnaires ;
- L'instauration de l'assurance en couverture maladie et responsabilité civile (School Assur) au profit de tous les élèves, écolières et écoliers du secteur public.

Au terme des échanges, les parties prenantes sont arrivées aux conclusions survivantes :

1. Concernant le projet de statut particulier des enseignants, toutes les parties ont pris acte des grandes orientations et articulations qui sous-tendent ce projet. Elles se sont accordées sur la nécessité d'approfondir les discussions et de parvenir à un large consensus, notamment sur les aspects ayant trait aux droits et aux avantages afférents au statut particulier.
2. En ce qui concerne la question des prélèvements et des cotisations, les parties prenantes ont félicité la Cellule pour la qualité du travail effectué. Elles préconisent une mise en œuvre diligente des mesures appropriées conformément aux conclusions formulées. A cet effet, il a été décidé de poursuivre les efforts visant à renforcer la communication et la sensibilisation en direction des ayants-droit et des ayants-cause.
3. Pour ce qui est de l'assurance scolaire, les parties prenantes ont salué cette initiative et ont souhaité une large communication et sensibilisation afin d'en assurer la bonne mise en œuvre, tout en préconisant son extension à l'enseignement privé laïc et confessionnel.

Au regard des délais nécessaires pour approfondir et finaliser les discussions concernant le projet de statut particulier, et pour mettre en place les mesures et les conditions indispensables afin de garantir le bon démarrage de l'année scolaire, le Gouvernement a décidé de réaménager l'année scolaire 2017-2018.

Ce réaménagement permettra également de prendre les mesures nécessaires pour assurer la jouissance effective de l'assurance en couverture maladie et responsabilité civile en faveur des écolières, des écoliers et des élèves bénéficiaires de l'initiative School Assur.

En conséquence, la rentrée scolaire, initialement prévue le 25 septembre 2017, est reportée au 02 octobre 2017.

Fait à Lomé, le 18 septembre 2017

Pour le Gouvernement
Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et de la Réforme
Administrative

Gilbert B. BAWARA